

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, le 23 mars 2022, les élus étant tous présents, renoncent à l'avis de 48h tel que stipulé au code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - Rémi Beaudoin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Claude Goulet
Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés. assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-043

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par: Gino Giroux
Appuyé par: Patrick St-Pierre
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Présentation d'un projet au programme Voisins solidaires

3.2 - Désignation d'un responsable: programme Voisins solidaires

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

22-044

3.1 - Présentation d'un projet au programme Voisins solidaires

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Courcelles manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires, car

il est primordial pour nous d'accroître le sentiment d'appartenance de nos citoyens, de contribuer à leur qualité de vie et de multiplier les occasions de rencontres entre nos citoyens de tous âges;

SUR PROPOSITION de: Patrick St-Pierre

APPUYÉE par: Gino Giroux

IL EST RÉSOLU de confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Courcelles à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

ADOPTÉE

22-045

3.2 - Désignation d'un responsable: programme Voisins solidaires

ATTENDU QUE L'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

SUR PROPOSITION de: Diane Rancourt

APPUYÉE par: Gino Giroux

IL EST RÉSOLU

D'autoriser Mme Karen Lessard, responsable en loisirs, culture et communication, à signer au nom de la Municipalité de Courcelles tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

22-046

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h20.

ADOPTÉE

Je, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Courcelles.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.